

Compte-rendu de la séance du 13 janvier 2021 - Comité syndical des 3B

Le Comité syndical des 3B s'est réuni en séance ordinaire le 13 janvier 2021 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Franck Duhoux. Etaient présents pour Bricon, monsieur Etienne Henry, pour Blessonville madame Marie-Rose Marie et monsieur Jean-Louis Bresson, pour Braux-le-Châtel monsieur William Germé. Excusée, madame Julie Masson de Braux-le-Châtel.

Secrétaire de séance monsieur Etienne Henry.

Chèques UCIA au personnel

Monsieur le président propose au comité de distribuer aux employés, comme l'an passé, des chèques cadeaux émis par l'UCIA dans le cadre des fêtes de fin d'année. Le Comité, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le principe et définit trois tranches en fonction de la durée hebdomadaire de travail des agents:

- inférieure à 12 heures: 30 euros
- de 12.50 heures à 24 heures: 60 euros
- au-delà de 24 heures: 100 euros.

Monsieur le président est chargé de passer la commande des chèques et de les distribuer aux agents concernés et de signer tout document nécessaire. Six personnels sont concernés pour un total de 380 euros.

Convention SPL-XDEMAT

La convention passée avec la société SPL-XDEMAT, dont le Sivom des 3B est actionnaire, vient à expiration. Cette société propose toute une gamme de logiciels informatiques nécessaires au travail quotidien du secrétariat, notamment pour tout ce qui concerne la dématérialisation des flux vis-à-vis de la trésorerie et de la Préfecture.

Le Comité syndical, après examen, décide à l'unanimité:

- d'approuver le renouvellement pour 5 années de la convention de prestations intégrées entre le Sivom et la société SPL-XDEMAT, afin de continuer à bénéficier des outils de dématérialisation mis par la société à la disposition de ses actionnaires,
- d'autoriser Monsieur le président à signer la convention correspondante.

Archivage au Conseil départemental

Afin de permettre un archivage de toutes les données du Sivom au Conseil départemental, une convention doit être signée avec ce dernier. Le Comité syndical, après en avoir délibéré, approuve la signature de cet acte. Coût pour le Sivom des 3 B: 0 euro.

Avenant Xcélia archivage

Monsieur le président présente Xcélia, une nouvelle application de SPL-XDdémat qui permet de conserver l'ensemble des échanges dématérialisés réalisés via Xmarché, Xfluco et Xactes.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- accepte l'acquisition de Xcélia
- autorise Monsieur le président à signer l'avenant à la Convention de prestation intégrée

Poste de secrétaire

Le poste de secrétaire du Sivom venant à expiration, il est supprimé. Un nouveau poste, de stagiaire cette fois, de 2h30 hebdomadaires (inchangé), est créé à compter du 01.03.2021.

Indemnités au receveur

Le Comité syndical approuve le versement de l'indemnité de confection de budget à Monsieur le receveur de la trésorerie de Châteauvillain pour la somme de 30,49 euros.

Rapport de gestion SPL-DEMAT

Le Sivom des 3B étant actionnaire de cette société, il convient d'approuver son rapport de gestion 2019. Après examen, le comité syndical approuve ce rapport.

Décision modificatrice

Afin de pouvoir régler les frais sur les transactions TIPI, une décision modificatrice doit être prise afin d'alimenter le compte concerné. Le Comité syndical adopte par conséquent la décision modificatrice suivante:

- 10 euros sont retirés du compte 60611
- 10 euros sont ajoutés au compte 65888

Questions diverses

-Monsieur le président fait part au Comité de la demande de la directrice des activités péri et extrascolaires de bénéficier d'une autorisation d'absence, à une date encore non fixée, afin de finaliser un BPjeps par validation des acquis. Le Comité syndical donne à Monsieur le président toute latitude sur cette question pour autoriser cette absence.

-Monsieur Jean-Louis Bresson soulève qu'il existe des problèmes de connexion Wi-fi au sein de l'école. Sans doute dus à un manque d'informations de l'installateur, ceux-ci devraient être résolus à l'issue d'une petite formation du personnel enseignant et l'établissement d'une procédure simple. Monsieur le président est chargé de contacter la société installatrice dans ce but.

-Monsieur le président fait part au Comité de quelques dysfonctionnements en fin d'année 2020 avec le fournisseur de la cantine, problèmes listés par madame la directrice des activités péri et extrascolaires, madame Sabrina Mourot. Monsieur la président adressera un courrier à la société afin qu'ils ne se renouvellent pas.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45

Le secrétaire de séance, monsieur Etienne Henry

